Au CHU de Caen, une aide-soignante volait des chèques à des patients en fin de vie ; elle est détentrice de 7 comptes bancaires : “Madame est d’origine camerounaise, et là-bas possède maisons et dépendances”

06/01/2023 à 13h13



Une aide-soignante du CHU de Caen a été condamnée, mardi 3 janvier, pour avoir volé des chèques à des patients âgés et les avoir déposés sur ses propres comptes.

Mardi 3 janvier 2023, Raymonde* (61 ans) et Roger* (71 ans) ont comparu devant le tribunal correctionnel de **Caen (Calvados)**, pour des faits commis à Caen et à Cormelles-le-Royal, de décembre 2019 à octobre 2020. Elle a dû rendre compte de « vol », de « vols facilités par l’état d’une personne vulnérable », ainsi que de « faux en écriture ». Lui, de « recel de biens provenant de vols ». Enfin, tous deux étaient aussi jugés pour « usage de faux en écriture », « escroquerie et de tentative d’escroquerie ».

7 comptes bancaires copieusement garnis

Comment se fait-il que des chèques volés à des patients âgés hospitalisés au CHU puissent être déposés sur le compte d'un couple, dont la femme est une aide-soignante travaillant dans cet établissement ? Roger a toujours pensé que c'étaient « des chèques en paiement de son travail au noir dans le bâtiment ». Raymonde, également accusée d'avoir volé des médicaments à la pharmacie de l'hôpital, affirme que tout cela est « une cabale contre elle ».

L'enquête débute par la plainte de la famille d'une patiente en fin de vie hospitalisée au CHU. En août 2020, un mois avant son décès, deux chèques de 1 500 euros et 1 800 euros sont émis et encaissés sur un compte de la Société générale. Ce compte appartient à Roger et Raymonde. Bien qu'elle ait été affectée dans le service de la victime, l'aide-soignante certifie ne pas l'avoir connue. Dans le même temps, un autre patient se fait, lui aussi, voler plusieurs chèques. En fouillant dans leur vie, les enquêteurs découvrent que le couple est détenteur de pas moins de sept comptes bancaires : Caisse d'épargne, Société générale, Banque postale, Crédit lyonnais… de gros chèques y sont régulièrement déposés.

(…) Le procureur note que le train de vie du couple n'a rien d'exceptionnel. « Mais madame est d'origine camerounaise, et là-bas possède maisons et dépendances ».

Actu.fr